



SÉRIE INNOVATION PAFO-COLEACP: Innovations et succès des PME et organisations de producteurs africains

Session N°3 Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) : opportunités pour les PME et les entreprises du secteur agroalimentaire

18 mars 2021, 12h00-14h00 (GMT)

Interprétation anglais-français disponible

1. Contexte : La zone continentale africaine de libre-échange : un changement de donne pour le continent

Le commerce est un moyen important par lequel les pays transforment leur économie et élèvent leur niveau de vie. Pour les pays africains, le commerce des produits agricoles offre un grand potentiel de croissance des revenus des agriculteurs, des transformateurs et des autres acteurs de la chaîne de valeur agricole. L'augmentation de la capacité des pays africains à participer au commerce régional et continental contribue à améliorer le bien-être des consommateurs, à augmenter les revenus des agriculteurs, à renforcer la résilience des marchés alimentaires, à stimuler la croissance économique et à réduire la pauvreté.

La croissance rapide de la population et des revenus accroît la demande de produits alimentaires et agricoles sur le continent africain, ce qui offre d'importantes possibilités de commerce et d'emploi non seulement dans le secteur de la production agricole mais aussi dans l'ensemble du secteur agroalimentaire. Bien que le commerce intrarégional de l'Afrique soit encore faible par rapport à celui d'autres régions du monde¹, il a un grand potentiel d'expansion, notamment grâce à des investissements dans des infrastructures commerciales et à l'amélioration des politiques afin de permettre une plus grande participation du secteur privé aux marchés régionaux². Vu les budgets consacrés à l'importation de denrées alimentaires³, les changements démographiques en cours, l'énorme potentiel offert par les marchés urbains du continent, sans parler de l'immense potentiel de production de l'agriculture en Afrique, il est évident qu'il existe à la fois des possibilités importantes et un besoin urgent d'accroître le commerce agricole intra-africain et intrarégional. Les perturbations du commerce continental causées par la COVID-19 ont

- 1 Le commerce intrarégional en Afrique augmente rapidement mais ne représente actuellement que 12 % des échanges commerciaux - un chiffre nettement inférieur à celui de nombreuses autres régions (le commerce intra-américain représente 50 % des échanges, en Asie, 60 % et en Europe, 70 %), ce qui limite les investissements étrangers sur le continent et accroît la dépendance commerciale vis-à-vis des marchés étrangers.
- 2 La demande alimentaire intra-africaine devrait augmenter de 178 % d'ici 2050 (USAID).
- 3 La facture nette des importations alimentaires de l'Afrique est actuellement de plus de 35 milliards de dollars par an et devrait atteindre 110 milliards de dollars d'ici 2025 (BM).



aussi souligné l'urgence d'accélérer le processus afin d'accroître la résilience face aux futurs chocs économiques.

L'accord de zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), entré en vigueur le 1er janvier 2021, créera le plus grand marché unique et intégré de biens et de services du monde, ainsi qu'une union douanière qui permettra la libre circulation des capitaux et des voyageurs d'affaires en Afrique. Il vise à connecter 1,3 milliard de personnes dans 55 pays avec un produit intérieur brut (PIB) total évalué à 3,4 billions de dollars US. L'accord devrait permettre de réduire les droits de douane sur la plupart des marchandises entre les pays membres, de libéraliser le commerce des services clés et de d'éliminer les obstacles non tarifaires au commerce intrarégional, notamment les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les obstacles techniques au commerce,⁴ de catalyser l'introduction de nouvelles technologies pour stimuler la productivité et faciliter la circulation des capitaux.⁵

Toutefois, la réalisation de son plein potentiel dépendra de la mise en place graduelle d'importantes réformes politiques et de mesures de facilitation des échanges et de leur mise en oeuvre.

2. De nouvelles opportunités pour les entrepreneurs sur les marchés régionaux et continentaux

Parmi les défis immédiats pour les entreprises et les MPME figurent le coût élevé de la production et du commerce par rapport aux fournisseurs étrangers, l'absence d'incitations suffisantes pour que le secteur privé s'engage dans le commerce formel, des infrastructures de mauvaise qualité, des procédures douanières inefficaces et coûteuses. De plus, le manque d'harmonisation des normes et réglementations nationale, régionales et continentales, des exigences peu élevées en matière de sécurité alimentaire et de traçabilité et une faible mise en oeuvre des lois sur les brevets, tous nécessaires pour stimuler l'innovation, posent un vrai défi.

L'engagement politique, les politiques commerciales et l'expansion des activités manufacturières au-delà des frontières exigent des gouvernements africains qu'ils développent et gèrent conjointement de bonnes infrastructures physiques dans les domaines des transports, de l'énergie et des communications, ainsi que de la législation et des réglementations permettant la libre circulation des biens, des capitaux et des informations à travers des frontières. Il est également urgent que les problèmes rencontrés par les petits commerçants transfrontaliers soient pris en compte dans la ZLECA et que des mesures de soutien soient mises en place pour formaliser leurs opérations.

Faciliter le commerce des entreprises en Afrique et leur permettre de bénéficier de leur propre marché en expansion aurait des effets transformateurs pour les MPME. L'augmentation des échanges commerciaux entre les pays africains renforcera les chaînes de valeur locales et régionales, ce qui permettra aux petites et moyennes entreprises locales, qui représentent environ 80 % des entreprises africaines, de renforcer leur compétitivité, de fournir des intrants à de plus grandes entreprises régionales, de participer aux chaînes de valeur mondiales et de s'y développer. Elles pourraient importer des intrants d'autres pays africains et établir

4 En octobre 2019, l'Union africaine (UA) a adopté un cadre politique sanitaire et phytosanitaire (SPS) pour l'Afrique. Ce cadre servira d'instrument pour aider les États membres de l'UA à harmoniser et à renforcer leurs mesures SPS au sein de la ZLECA.

5 Selon un [rapport de la Banque mondiale](#) : La mise en oeuvre de la zone de libre-échange continentale africaine permettrait : d'augmenter les revenus de l'Afrique de 450 milliards de dollars d'ici 2035 (soit un gain de 7 %) tout en ajoutant 76 milliards de dollars aux revenus du reste du monde ; d'augmenter les exportations de l'Afrique de 560 milliards de dollars, principalement dans le secteur manufacturier ; de stimuler des gains salariaux plus importants pour les femmes (10,5 %) que pour les hommes (9,9 %) ; d'augmenter les salaires des travailleurs qualifiés et non qualifiés - 10,3 % pour les travailleurs non qualifiés et 9,8 % pour les travailleurs qualifiés.

plus facilement des entreprises dans d'autres pays, créant ainsi des moyens de production moins coûteux. La ZLECA vise à offrir des opportunités commerciales aux entreprises, y compris dans le segment des produits à valeur ajoutée les plus nécessaires, et à accroître les possibilités d'emploi et d'investissement, ainsi que le développement technologique.

L'urbanisation et les modes de vie urbains s'accompagnent également de changements d'habitudes alimentaires. La consommation de fruits et légumes, ainsi que d'aliments transformés augmente. La demande de plats cuisinés est une autre tendance générale parmi les différents groupes de revenus et se reflète dans la forte demande d'aliments transformés et préparés, ainsi que dans la croissance de la cuisine de rue. Une évolution majeure de la transformation agricole du continent est le développement rapide de la transformation, du conditionnement, de la distribution et de la vente au détail. Ces transformations ouvrent de nouvelles possibilités de création de valeur ajoutée et d'emploi, et de plus en plus dans les segments non agricoles de la chaîne de valeur. Encourager la création de valeur ajoutée aux produits agricoles nécessite de nouvelles compétences continue de la part des opérateurs du secteur privé, d'où un investissement plus important dans le développement des capacités tout au long de la chaîne.

Enfin, la ZLECA représente également une opportunité de promouvoir la durabilité globale des systèmes agroalimentaires à travers le continent, en offrant des opportunités d'emploi décentes et prometteuses aux jeunes et aux femmes. La diffusion et l'adoption à grande échelle des meilleures pratiques durables dans les domaines social, environnemental et économique nécessiteront également un développement continu des capacités, un apprentissage croisé et un partage des leçons apprises dans les différentes chaînes de valeur agroalimentaires, les marchés nationaux et internationaux, et les liens entre les connaissances agricoles traditionnelles et l'AgriTech intelligente.

3. La nécessité d'une sensibilisation accrue des opérateurs à la ZLECA

Diverses études et enquêtes menées auprès des organisations d'agriculteurs et des PME soulignent que le niveau de connaissance et de compréhension de l'accord est faible et que, par conséquent, les possibilités qu'il offre aux entreprises ne sont pas suffisamment appréhendées. Les recommandations soulignent l'urgence de mettre en place des programmes de développement des capacités pour accéder à de nouveaux marchés et développer de nouveaux produits, faute de quoi les avantages ne profiteront qu'aux grandes entreprises agricoles et excluront les MPME. Le financement et les infrastructures limités, qui entravent la croissance de nombreuses entreprises, devraient être abordés dans le cadre de la ZLECA afin de promouvoir le commerce intra-africain et l'accès aux marchés africains. Les acteurs politiques et privés devraient sensibiliser les entrepreneurs africains à la manière dont ils peuvent bénéficier de l'accord et à ce qu'ils doivent faire pour se conformer à la législation (par exemple les règles d'origine, le contrôle et l'élimination des barrières non tarifaires, les concessions tarifaires).

4. Points clés pour la discussion à propos des marchés africains à approvisionner

- Comment la ZLECA soutient-elle les MPME et les entreprises du continent ?
- Quels sont les principaux obstacles qui empêchent les entrepreneurs de servir les marchés régionaux et continentaux et quels exemples sur la manière de les surmonter ?

